



**FICHE DE DEMANDE D'ARRETE PROVISOIRE
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

Pétitionnaire

Nom du pétitionnaire :
 Adresse :
 Nom du contact :
 N° de Siret :APE :
 N° de téléphone :Courriel :

Entreprise n°1 effectuant les travaux

Nom de l'entreprise :
 Adresse :
 Nom du contact :
 N° de Siret :APE :
 N° de téléphone :Courriel :

Entreprise n°2 effectuant les travaux

Nom de l'entreprise :
 Adresse :
 Nom du contact :
 N° de Siret :APE :
 N° de téléphone :Courriel :

Travaux

Dates : du.....au.....soit.....jours
 Description précise des travaux :

 Adresse précise des travaux :

Chantier à l'avancement : Oui Non

Horaires de chantier :

Gêne occasionnée

Trottoir:

- Cheminement rétréci : joindre **obligatoirement** un plan clair et précis **indiquant la longueur du chantier et la largeur minimum de passage restant**
- Cheminement dévié : joindre **obligatoirement** le plan de déviation clair et précis

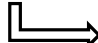
Stationnement:

Nombre de places neutralisées : au droit de l'adresse :

Chaussée:

Chaussée rétrécie : joindre **obligatoirement** le plan de balisage clair et précis

1 file de circulation neutralisée : joindre **obligatoirement** le plan de balisage clair et précis

 Balisage dans le cas d'une voie à double sens:

- Circulation alternée manuelle
- Circulation alternée par feux tricolores
- Régime de priorité avec panneau type C18

Circulation déviée : joindre **obligatoirement** le plan de déviation clair et précis

La circulation est-elle rendue chaque soir? OUI NON

Limitation de vitesse mise en place : OUI NON si OUI, préciser la valeur

La pétitionnaire s'engage à:

- Respecter le règlement de voirie de la Ville de Puteaux
- Faire un état des lieux avant travaux et remettre en état toute dégradation due aux travaux
- Maintenir la circulation des piétons dans tous les cas
- Afficher l'arrêté provisoire de manière visible et lisible sur la voie publique
- Déclarer toutes les entreprises intervenantes
- Prendre en compte toutes les perturbations engendrées et les réduire au maximum
- Minimiser l'impact sur l'économie locale, les transports publics et scolaires
- Contacter tous les tiers susceptibles d'être gênés par les travaux (RATP, commerçants, secours,...)
- Mettre en place tout le balisage nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique

Dans le cas où ces prescriptions ne sont pas respectées, il est rappelé que **tout arrêté est délivré à titre précaire** et par conséquent, il peut être révoqué ou suspendu pour des raisons de sécurité, d'évènement fortuit ou le non-respect des conditions des engagements sans que le permissionnaire puisse réclamer de ce fait, aucune indemnité. Dans ce cas, les lieux seront remis dans leur état initial par le permissionnaire.

Pour les réservations de stationnement, un avis de recette sera émis par le régisseur des parkings pour le nombre de places payantes réservées.

Cette demande d'arrêté doit être adressée au moins **1 mois avant la date de début des travaux** au service voirie-nettoieement de la Ville de Puteaux (131 rue de la République 92800 PUTEAUX), accompagnée de tous les plans nécessaires.

Toute demande non remplie correctement ou dans le cas où des pièces complémentaires n'ont pas été fournies, la demande ne pourra être traitée.

Date, signature et cachet du pétitionnaire:

Réservé à l'administration : fiche de demande donnée au service voirie-nettoieement le
 Liste des documents annexes fournis :